



SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs

École	Albert-Schweitzer	Chantal Thiboutot
	Antoine-Girouard	Alain F. Dussault
	Arc-en-Ciel	Geneviève Forgues
	Au Fil de l'Eau	Marie-Pierre St-Germain
	Aux-Quatre-Vents	Johane Monette
	de l'Amitié	Valérie Fugère
	de la Mosaïque	Sylvain Brodeur
	de la Passerelle	Sophie St-Onge
	de la Source	Julie Baribeau
	De l'Odyssée	Nathalie Poitras
	De Salaberry	Alain Bertrand
	du Carrousel	Caroline Dufresne
	Du Grand-Chêne	Luc Belley
	du Tourne-Vent	Émile Babin
	Jacques-Rocheleau/St-Basile	Gilles Cazade
	Jolivent	Isabel Godard
	La Farandole	Pascale Bourgeois
	Le Petit-Bonheur	Fany Désormeaux
	Le Rucher	Catherine De Repentigny
	Le Sablier	Amine Zitouni
	Le Tournesol	Normand Boisclair
	Les Jeunes Découvreurs	Stéphanie Tardif
	les Marguerite	Sophie Parent
	Louis-Hippolyte-Lafontaine	Benoit Bleau
	Mère Marie-Rose	Sandra Brochu
	Monseigneur-Gilles-Gervais	Marie-Hélène Talon
	Saint-Charles	Marc Gauthier
	Saint-Mathieu	Philippe Guénette
	Secondaire de Chambly	Francine Palardy
	Secondaire de Chambly	Claudy Govaerts
	Secondaire de Mortagne	Claudia Bergeron*
	Secondaire du Mont-Bruno	Carole Vigneault
	Secondaire du Grand-Coteau	Stéphane Geffard
	École orientante l'Impact	Anne Bouchard
	École d'éducation internationale	Serge Lefebvre

* Membre du CÉ, non votant

SONT ABSENTS : mesdames et messieurs

École	de l'Aquarelle	Claude Crépeau
--------------	----------------	----------------

	<p>De Bourgogne de l'Envolée De La Broquerie de la Chanterelle de la Pommeraie de la Roselière De Montarville Des Trois-Temps Du Moulin du Parchemin Georges-Étienne-Cartier Jacques-De Chambly L'Arpège La Roseraie Ludger-Duvernay Marie-Victorin Notre-Dame Paul-VI Père-Marquette Pierre-Boucher Saint-Denis Sainte-Marie Secondaire De Mortagne Secondaire François-Williams Secondaire le Carrefour Secondaire le Tremplin Secondaire Ozias-Leduc Secondaire Polybel Représentant du Comité EHDA</p>	<p>Jacynthe Lecavalier Mario Coulombe Étienne Michaud Caroline Palardy Sylvain Daigle Caroline Gagné Pascale Choquette Mireille Louis-Seize Joelle Choquette Robert Denis Dominique Leboeuf Jacques Duchesne Étienne Gauthier Aucun Geneviève Labelle Geneviève Vachon Martin Carpentier Nathalie Roy Marc Prince Cynthia Gyenize Marc Sicard Jean Brûlé Jacques Coiteux Patricia Bergeron Anne Daneau Aucun Josée Désilets Caroline Cloutier Steve Bernier</p>
N° de la résolution ou annotation	<p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon ouvre la séance à 19 h 20 et souhaite la bienvenue aux membres.</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3. PAROLE AU PUBLIC 4. CONSULTATION – ENCADREMENTS FINANCIERS (MME ANGÈLE LATULIPE) 4.1 QUESTIONS DES MEMBRES 5. CONSULTATION – ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE (M. LUC LAPOINTE) 5.1 ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE 5.2 ÉCOLE DE LA ROSELIÈRE 5.3 QUESTIONS DES MEMBRES 6. QUESTIONS & RÉPONSES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE 7. RETOUR DE CONSULTATION 8. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CCSEHDA</p>	

**Résolution
N° 144-04-12**

PAUSE

9. PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2012
 - 9.1 ADOPTION
 - 9.2 SUIVI
 - 9.3 RÉ-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER
10. SOIRÉE DES BÉNÉVOLES
11. PAROLE AUX MEMBRES
12. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS
 - 12.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT
 - 12.2 TRÉSORERIE
 - 12.3 PARENTS-COMMISSAIRES
 - 12.4 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA
 - 12.5 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT
 - 12.6 RESPONSABLES DE SECTEURS
 - 12.7 DÉLÉGUÉE FCPQ
13. PAROLE AU PUBLIC
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Dussault, appuyé par madame Sophie Parent, propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté unanimement.

3. PAROLE AU PUBLIC

Madame Renée Asselin, parent de école secondaire de Mortagne, s'adresse au Comité de parents au sujet du costume. Elle indique qu'il est très difficile d'avoir des réponses de la CS et de madame Sandra Forget, l'analyste aux plaintes. Madame Asselin indique qu'il y a déjà un quart de million de vêtements vendus. Monsieur Trépanier, le président du CÉ, a promis des réponses mais nous n'avons rien reçu.

L'école a indiqué qu'il n'est pas obligatoire d'acheter de Flip Design, mais les consignes sont très précises (couleur 2708 par exemple). Elle indique que deux élèves devaient faire partie du comité pour faire le choix, mais elles n'ont jamais été contactées. Les parents de 6^e année n'ont jamais été consultés et se voient imposer le costume, une fois l'inscription terminée. Ils ont demandé à voir l'analyse réalisée par l'école, mais ne l'ont toujours pas vue.

Elle soulève également le fait qu'il faut passer par la secrétaire de l'école pour communiquer avec le président du CE.

Madame Talon informe les membres qu'il y a eu plusieurs échanges depuis la première visite de madame Asselin. Madame Vigneault a indiqué dans son rapport le lien vers le document qui traite du costume.

4. CONSULTATION – ENCADREMENTS FINANCIERS

Madame Angèle Latulipe, directrice du Service des ressources financières, vient présenter les encadrements financiers.

Elle explique les grandes lignes et les changements importants survenus cette année :

- L'enveloppe salariale des enseignants contribuera à hauteur de 1,2 millions \$ aux services aux élèves pour l'an prochain.
- Utilisation des surplus pour les investissements en lien avec la convention de gestion et de réussite.
- Nouveau modèle d'allocation au secondaire
- Service de garde – étude pour voir à l'équilibre du fonds d'aide aux SDG – la ponction passe de 3 à 4 %

4.1 QUESTIONS DES MEMBRES

Madame Chantal Thiboutot dit ne pas voir où la CS va couper. Où vont les compressions de 2,3 millions?

Madame Latulipe indique que les ristournes de TPS/TVQ rapporteront 1,1 million.

Les journées de maladie seront dorénavant payées par chaque unité administrative. Avant, cela provenait du

budget central. Il y a des répercussions dans les unités administratives. – 200 000 \$
L'annexe B (masse salariale) assume certaines dépenses; 1,2 million l'an prochain.

Madame Fany Désormeaux indique que les membres de son CÉ se demandaient pourquoi certaines écoles secondaires étaient déficitaires. Il s'agit de l'impact du nouveau modèle d'allocation. Les grosses écoles vont donner aux plus petites.

Quelques membres se demandent s'il serait possible, dans une prochaine édition, de joindre une description des changements. Ils sont consultés dans les écoles, mais ne comprennent pas le but de l'exercice. Un document qui expliquerait les grandes lignes à l'intention des parents serait apprécié. Les parents des CÉ ne sont pas toujours à l'aise avec le sujet. La consultation se fait parfois par voie électronique.

Madame Latulipe informe les membres que les dates de consultation sont fournies aux directions d'école en début d'année. On leur demande de prévoir une séance du CÉ entre le 1^{er} mardi et le 3^e mardi d'avril pour cette consultation.

5. CONSULTATION – ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE

5.1 ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente les demandes de renouvellement adressées au MELS. La première concerne l'École d'éducation internationale, pour une durée de trois ans.

5.2 ÉCOLE DE LA ROSELIÈRE

Dans le cas de l'École de la Roselière, le renouvellement est demandé pour une période d'un an. L'an dernier, la CS avait demandé que certains critères soient améliorés au niveau du respect du programme. Il y a eu amélioration, mais certains aspects restent à améliorer.

5.3 QUESTIONS DES MEMBRES

Madame Sophie Parent demande pourquoi le délai de consultation est de trois ans pour l'EEI. Il s'agit du maximum permis par la loi.

Monsieur Serge Lefebvre se préoccupe d'une note à la page 35 du document de la Roselière, où l'on mentionne des problèmes pour la réussite des élèves.

Monsieur Lapointe indique que la CS veut vérifier si le transfert se fait. Il manque des éléments que la CS souhaite éclaircir.

Madame Carole Vigneault mentionne que dans le document de l'EEI, on indique que l'école sélectionne 300 élèves, alors qu'il y a 252 élèves en 1^{er} secondaire. On offre 300 places, mais certains élèves choisissent une autre école, ce qui ouvre des places.

Madame Vigneault questionne le petit groupe de 13 élèves en 6^e année à l'École de la Roselière.

Madame Caroline Gagné, représentante de l'École de la Roselière, explique qu'il y a eu des personnes qui se sont greffées, mais comme elles n'ont pas suivi tout le parcours, elles choisissent parfois d'aller ailleurs. D'autres se retirent en 5^e année pour faciliter le passage au secondaire. C'est difficile d'intégrer de nouveaux élèves en 6^e année. Cette année, il y a eu trop de demandes pour tous les niveaux.

6. QUESTIONS & RÉPONSES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Madame Chantal Thiboutot veut vérifier, à la demande de son CÉ, s'il est possible d'émettre des reçus d'impôt pour les contributions volontaires.

Monsieur Lapointe indique que cela se fait, mais il ne connaît pas le montant minimum. L'école doit faire la demande au siège social. D'autres membres indiquent que cela se fait dans leur école.

Madame Valérie Fugère indique qu'il y a une nouvelle direction à son école et que le changement de direction a eu pour effet de retarder ou repousser plusieurs projets. Qu'est-ce que la CS peut faire pour aider? Pourrait-il y avoir une période d'intégration plus longue? Il semble y avoir de nombreuses réunions et madame Fugère

demande si toutes ces réunions sont obligatoires.

Monsieur Lapointe indique qu'il y a des réunions obligatoires pour les directions d'école, au minimum deux par mois. Il y a également le Comité consultatif de gestion qui réunit l'ensemble des cadres. Il y a une table du primaire et du secondaire par mois. Il y a des rencontres de secteur statutaires, une demi-journée par mois. Il y a plusieurs comités de travail, notamment des ressources humaines, ressources matérielles, Annexe B, etc. où des directions d'école siègent. Certains comités se rencontrent deux fois l'an, d'autres deux fois par mois, cela varie. Toutes les directions ne participent pas à ces comités.

En ce qui concerne l'intégration, il y a un accompagnement de quelques jours. Depuis le mois de septembre, une vingtaine de postes de direction ont été comblés. La CS n'a pas les moyens de prolonger les périodes d'intégration à cause des coûts que cela représente.

Madame Fugère indique que certains parents se sont plaints parce que les élèves ne pouvaient pas sortir lorsqu'il fait trop froid. Y a-t-il une température minimum?

Monsieur Lapointe indique qu'il s'agit de règles internes. Il va vérifier s'il existe une norme.

Monsieur Serge Lefebvre demande à monsieur Lapointe s'il a trouvé les encadrements concernant la publicité à l'école.

Monsieur Lapointe remet une copie de deux extraits du journal interne des directions d'école concernant la publicité. Monsieur Lapointe indique que la CS est encadrée par l'Office de la protection du consommateur. Dans le cas des enfants de moins de 13 ans, il ne peut pas y avoir de publicité. La loi ne s'applique pas dans les écoles secondaires.

Dans le cas des infirmières qui remettent des échantillons aux élèves du secondaire, l'Office de la protection du consommateur a indiqué qu'un échantillon ne constitue pas une publicité à moins qu'il soit accompagné d'un coupon rabais. Monsieur Lapointe précise que dans le cas de commandites, le nom du commanditaire peut être indiqué de manière sobre, par exemple sur un tableau indicateur dans un gymnase. On peut également mentionner les commanditaires dans un feuillet de remerciement.

Monsieur Serge Lefebvre soulève la question des uniformes scolaires, suite à l'intervention d'un parent au CP. Comme le délai de commande arrive, il demande s'il est possible de régler la question rapidement pour aider ces parents.

Madame Claudia Bergeron, de l'école de Mortagne, indique que le CÉ a fait la démarche nécessaire. La question revient depuis 8 ans et le CÉ veut régler le problème des élèves qui abusent. Il y a eu une consultation du CÉ, des enseignants et un sondage auprès des parents. On a rejoint environ 1200 parents.

Monsieur Lapointe indique qu'en ce moment, l'école a signé un contrat avec un fournisseur et les essayages sont en cours; les vêtements arriveront au mois d'août. Le parent qui ne veut pas doit appeler le secrétariat de l'école pour connaître les exigences. C'est à l'école d'établir les modalités. La direction s'occupe d'abord de la masse des élèves. Ensuite, elle s'occupera des parents qui n'ont pas acheté du fournisseur. C'est la séquence logique des choses, car sur une base individuelle, on n'a pas à acheter en avril pour l'année prochaine. Dans le cas d'une commande de masse, il faut s'y prendre d'avance.

7. RETOUR DE CONSULTATION

7.1 ENCADREMENTS FINANCIERS

Suite aux discussions, les membres présents s'entendent sur la résolution suivante, ainsi que sur les commentaires qui l'accompagnent.

Considérant que les encadrements financiers doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents;

Il est proposé par madame Fany Désormeaux, appuyée par monsieur Stéphane Geffard, de recommander au Conseil des Commissaires l'adoption des encadrements financiers pour l'année 2012-2013.

Commentaires

**Résolution
N° 145-04-12**

<p>Résolution N° 146-04-12</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est demandé par les parents de vulgariser la documentation pour assurer une bonne compréhension. • S'assurer que les directions d'établissement planifient une séance du Conseil d'établissement entre le 1^{er} et le 3^e mardi d'avril afin que les consultations se fassent au moment d'une rencontre et non par voie électronique. • Le Comité de parents désire être avisé des nouvelles compressions qui pourraient être votées par le Conseil des commissaires suite à la connaissance des nouvelles règles budgétaires 2012-2013 du MELS. • Le Comité de parents accueillent positivement que les investissements à même les surplus soient autorisés, en autant qu'ils soient en lien avec la Convention de gestion et de réussite éducative. <p>La résolution est adoptée à l'unanimité</p> <p>7.2 ÉCOLE DE LA ROSELIÈRE</p> <p>Suite aux discussions, les membres présents s'entendent sur la résolution suivante, ainsi que sur les commentaires qui l'accompagnent.</p> <p>Considérant la demande de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière de l'école de la Roselière pour l'année 2012-2013;</p> <p>Il est proposé par madame Caroline Gagné, appuyée par madame Julie Baribeau, que le Comité de parents appuie la demande de renouvellement du statut d'établissement à vocation particulière de l'école de la Roselière pour l'année 2012-2013.</p> <p><u>Commentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de parents désire avoir un suivi des améliorations qui doivent être apportées en ce qui a trait au respect du programme du MELS. <p>La résolution est adoptée à l'unanimité</p>
<p>Résolution N° 147-04-12</p>	<p>7.3 ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE</p> <p>Suite aux discussions, les membres s'entendent sur la résolution suivante.</p> <p>Considérant la demande de renouvellement du projet particulier de l'École d'éducation internationale;</p> <p>Il est proposé par monsieur Serge Lefebvre, appuyé par madame Marie-Hélène Talon, que le Comité de parents appuie la demande de renouvellement du projet particulier de l'École d'éducation internationale pour les années 2012-2013 à 2014-2015.</p> <p>La résolution est adoptée à l'unanimité</p>
<p>Résolution N° 148-04-12</p>	<p>8. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CCSEHDAA</p> <p>Madame Talon explique les règles de régie interne concernant la désignation des membres du CCEHDAA. Le CP doit entériner la composition du CCEHDAA.</p> <p>Considérant le départ d'un membre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA);</p> <p>Il est proposé par madame Marie-Hélène-Talon, appuyé par madame Francine Palardy, que le Comité de parents désigne madame Nathalie Lortie comme membre du Comité CSEHDAA pour l'année 2011-2012.</p> <p>La résolution est adoptée à l'unanimité</p>

<p>Résolution N° 149-04-12</p>	<p>PAUSE</p> <p>9. PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2012 9.1 ADOPTION</p> <p>Madame Isabel Godard, appuyée par madame Sophie Parent, propose l'adoption du procès-verbal du 15 mars.</p> <p>La résolution est adoptée à l'unanimité</p> <p>9.2 SUIVI</p> <p>Madame Talon indique que le suivi sur le costume a été fait en partie et que madame Vigneault en parlera plus tard.</p>
<p>Résolution N° 150-04-12</p>	<p>9.3 RÉ-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER</p> <p>Madame Talon explique que les membres de la CS qui participent à nos réunions veulent réviser les procès-verbaux. Il a été convenu que nos procès-verbaux leur seront soumis afin qu'ils puissent corriger les points qui les concernent. En ce qui concerne le procès-verbal du 16 février, monsieur Lapointe a revu la section des questions-réponses. On présente à l'écran les corrections.</p> <p>Monsieur Stéphane Geffard, appuyé par madame Lyne Désormeaux, propose l'adoption du procès verbal de la séance du 16 février.</p> <p>La résolution est adoptée à l'unanimité</p> <p>Certains membres se disent préoccupés par le fait que la CS réviser les procès-verbaux du CP. Ils craignent qu'on fasse de la censure. Un membre souligne qu'il faudrait éviter que la direction rédige les procès-verbaux dans leur jargon et souhaite garder les PV en langage clair.</p> <p>10. SOIRÉE DES BÉNÉVOLES</p> <p>Madame Talon rappelle que la soirée des bénévoles aura lieu le 25 avril. Suite à une question d'un membre, elle explique le déroulement de la soirée.</p> <p>11. PAROLE AUX MEMBRES</p> <p>Monsieur Stéphane Geffard informe les membres que l'école du Grand-Coteau a reçu des fonds des Chevaliers de Colomb de Ste-Julie pour les élèves en besoin, à même le fonds d'aide de l'organisme. Cela peut être utile pour d'autres écoles.</p> <p>Monsieur Serge Lefebvre soumet une information aux membres pour alimenter la réflexion concernant les projets particuliers. A la CS Marie-Victorin, il y a une réorganisation des services à cause de la décroissance dans certains secteurs. Chaque école secondaire aura un volet particulier. Il y aura une EEI, un volet sport-études, une école multimédia, de journalisme, donc neuf écoles à projet particuliers. Ces écoles demeurent des écoles de secteur également. Il y a beaucoup de changement.</p> <p>Monsieur Robert Langlois demande s'il est possible de réintégrer la caisse scolaire? Y a-t-il des normes qui disent que ce n'est pas permis?</p> <p>Monsieur Lefebvre indique que le projet avait été bloqué dans certaines écoles parce qu'il s'agissait de publicité pour les Caisses Desjardins.</p> <p>Madame Chantal Tiboutot indique qu'il y a un petit nombre d'élèves seulement qui participent et cela fait trop de paperasse pour l'enseignant. Cela se fait ailleurs dans la CS.</p> <p>12. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS 12.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT</p>

Madame Talon rappelle la formation sur les budgets. Les inscriptions doivent être envoyées par la direction de l'école ou à Michèle Thiffault, la secrétaire du CP, qui les acheminera à la CS. Madame Talon précise que les directions d'école peuvent aussi participer.

Concernant la conférence de madame Danie Beaulieu, le CP a distribué tous les billets qui lui étaient alloués, soit 200 billets. Des billets sont disponibles au service des loisirs de villes desservies par le CLSC des Seigneuries.

Il y aura une autre conférence à l'automne, le 19 novembre, qui portera sur les relations parents-ados. Le Comité de parents 2012-2013 prendra la décision d'y participer ou non en octobre.

12.2 TRÉSORERIE

Monsieur Stéphane Geffard indique que le budget en date du mois d'avril a été envoyé dans le rapport des représentants. Il demande aux membres d'envoyer leur demande de remboursement de frais le plus tôt possible.

Monsieur Geffard indique qu'il reste quelques places pour le congrès, qui sont disponibles pour des membres de CE.

12.3 PARENTS-COMMISSAIRES

Madame Carole Vigneault informe les membres qu'il y a eu une mise à jour du document Le Conseil d'établissement – Son rôle, ses pouvoirs et la place qu'il occupe dans l'environnement scolaire. Le document est très instructif quant aux règles de gratuité scolaire.

L'école peut décider d'imposer l'uniforme, mais le choix du fournisseur est davantage une recommandation. L'école ne peut pas obliger les parents à acheter d'un fournisseur en particulier. Il faut fournir des spécifications réalistes aux parents qui désirent se procurer les vêtements ailleurs.

Madame Claudia Bergeron, de l'École de Mortagne, précise que les critères n'ont pas encore été définis. On s'occupe des commandes à grande échelle; les communications avec les parents n'ont pas encore été faites. Cela a toujours été très clair dès le début.

Il est question des délais de consultation pour les projets particuliers. Certains croient qu'il faut consulter régulièrement afin d'assurer la conformité des programmes, la disponibilité des locaux. D'autres croient que cela est une répétition, qu'il devrait y avoir consultation seulement lorsqu'il y a des changements. Les avis sont partagés.

12.4 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

Il n'y a pas d'intervention.

12.5 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Monsieur Marc Gauthier résume la réunion du Comité consultatif du transport qui a eu lieu le 29 mars. Il a notamment été question de la formation destinée aux chauffeurs pour prévenir l'intimidation.

Concernant les outils technologiques dont il est question dans la loi 56 pour lutter contre la violence et l'intimidation, ce sont des caméras qu'on utilise lorsqu'il y a des problèmes ou des plaintes. Ce doit être une demande de la direction de l'école. On avise individuellement les parents de tous les enfants transportés qu'il y aura une caméra dans l'autobus en question. On vise l'effet dissuasif.

12.6 RESPONSABLES DE SECTEURS

Monsieur Gauthier indique qu'il fera une relance dans son secteur pour la formation sur les budgets.

<p>Résolution N° 151-04-12</p>	<p>12.7 DÉLÉGUÉE FCPQ</p> <p>Madame Talon rappelle le congrès du mois de juin de la FCPQ.</p> <p>Il y aura un Conseil général de la FCPQ le 28 avril, où il sera question du rôle des commissaires-parents.</p> <p>Il sera également question de la pertinence d'un ordre professionnel des enseignants et de la position de la FCPQ. Madame Talon demande l'opinion des membres à ce sujet. Elle propose de venir lui parler après la réunion ou de lui faire parvenir un courriel. Jusqu'à maintenant, on ne voit pas la nécessité de créer un ordre professionnel. On verra selon l'information qui nous sera donnée.</p> <p>Madame Sophie Parent demande s'il y avait des enfants de la CSP à L'Heure des enfants au centre Bell le 2 avril.</p> <p>Monsieur Gauthier indique qu'il y avait des élèves de l'école St-Charles. L'invitation est venue par la communauté chrétienne. Un autobus est venu chercher les enfants qui ont bien aimé l'expérience.</p> <p>12.8 PAROLE AU PUBLIC</p> <p>Il n'y a pas de public.</p> <p>13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Monsieur Stéphane Geffard, appuyée par monsieur Gilles Cazade, propose de lever l'assemblée.</p> <p>Heure : 22 h 00</p>
---	---

Madame Marie-Hélène Talon
présidente

Madame Michèle Thiffault
secrétaire